

# LE PRIX MOURLOT 2024

Avec le soutien de la Fondation Jean-Michel Mourlot

Abrité par

Fondation  
de  
France

---

**Appel à candidature**  
**Date limite : 30 avril 2024**

## **Présentation du Prix Mourlot**

L'Association pour le prix de peinture Jean-Michel Mourlot organise la 13ème édition du PRIX MOURLOT. Depuis 1996, ce prix de peinture contemporaine a pour but de découvrir et soutenir les talents. Son attribution s'est interrompue en 2011 et a repris en 2023 avec le soutien de la Fondation Jean-Michel Mourlot abritée par la Fondation de France.

## **Présentation de la Fondation Jean-Michel Mourlot**

La Fondation Jean-Michel Mourlot finance l'attribution d'un prix annuel de peinture, et soutient les peintres dans la poursuite de leur vocation.

Médecin radiologue et peintre plasticien qui s'était installé à Marseille, Jean-Michel Mourlot a longtemps mené de front ces deux activités avant de franchir le pas à la fin des années 1980 pour se consacrer entièrement à sa passion artistique, pratique qui lui valut la reconnaissance de ses pairs. Se sachant condamné par une grave maladie au milieu des années 1990, il choisit de mettre en place les moyens de transmettre sa passion et d'aider les jeunes artistes de demain. C'est ainsi qu'est créée par legs en 1995 la Fondation Jean-Michel Mourlot sous l'égide de la Fondation de France, destinée à financer le Prix de peinture Jean-Michel Mourlot. Les peintres émergents récompensés par ce prix voient également leurs œuvres exposées au sein de la Galerie Mourlot Jeu de Paume, créée elle aussi à titre posthume. Un soutien essentiel à la création contemporaine, et une manière de faire perdurer la mémoire et la passion artistique de Jean-Michel Mourlot.

## **Conditions de participation et d'éligibilité**

Le Prix est ouvert à tous.les artistes, sans condition d'âge, de nationalité ou de diplôme, qui justifient d'une pratique artistique professionnelle en lien avec la peinture. Aucune contrainte n'est imposée par l'association : ni thème, ni support, ni format, ni technique.

Le dépôt de la candidature ne donne lieu à aucun frais de participation.

5 artistes seront sélectionnés sur la base de 3 peintures originales qui seront présentées lors de la remise du prix à la galerie.

Une attention particulière devra être accordée au respect du calendrier et le.la candidat.e doit assurer la disponibilité des œuvres proposées ainsi que le transport de celles-ci jusqu'à la Galerie Mourlot Jeu de Paume située à Marseille.

## **Le dossier de candidature :**

Le dossier de candidature devra être transmis en un PDF unique de 15 pages maximum (10Mo maximum) à l'adresse mail suivante : [prixmourlot@gmail.com](mailto:prixmourlot@gmail.com). Son appellation devra s'articuler de la manière suivante : nom\_prenom\_PRIXMOURLOT

Ce PDF unique devra contenir les éléments suivants :

- 10 visuels d'œuvres originales accompagnés d'une note technique descriptive pour chacune (titre de l'œuvre, technique, format,...)
- Un CV et/ou une biographie dont le format est libre. Merci de veiller à ne pas dépasser les deux pages de présentation
- Tout document pouvant éclairer le parcours et la démarche que le.la candidat.e souhaite partager avec le jury
- Le formulaire d'inscription et l'attestation sur l'honneur dûment remplis et signés

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidature. Si le.la candidat.e ne le reçoit pas dans les 72h suivants l'envoi de la candidature, il/elle doit impérativement se mettre en contact avec la personne chargée de la réception des candidatures via l'adresse mail [prixmourlot@gmail.com](mailto:prixmourlot@gmail.com) avant la date limite du dépôt des candidatures.

## **La sélection des œuvres et la dotation**

Les cinq finalistes du Prix Mourlot seront sélectionné.e.s par un jury composé de professionnel.le.s du monde de l'art et de la culture.

Ce comité est composé d'anciens membres du jury du Prix Mourlot :

Claire Colin-Collin (Peintre)

Luc Jeand'heur (Écrivain)

Béatrice Le Tirilly (Galeriste)

Huguette Mille (Présidente du jury ; Présidente de l'association pour le Prix de Peinture Jean-Michel Mourlot)

Martine Robin (Commissaire d'exposition)

ainsi que de nouveaux membres :

Inge Linder-Gaillard (Directrice des Beaux-Arts de Marseille)

Patrick Michault (Galeriste)

Pierric Paulian (Galeriste)

À l'occasion de la remise du prix, les 5 finalistes sélectionnés présenteront une sélection de peintures originales à la Galerie Mourlot, 25-27 rue Thubaneau - 13001 Marseille et le nom du.de la/le lauréat.e sera annoncé. Ce/cette dernier.ère recevra un chèque de 3 000€.

## **Le calendrier**

Date limite des candidatures : 30 avril 2024 (inclus).

Réunion du comité de sélection : début juin 2024.

Annonce des artistes sélectionné·e·s : mi-juin 2024.

Annonce du·de la/le lauréat·e : 29 juin 2024.

# Formulaire de candidature

## Prix Mourlot 2024

---

Document à compléter, dater et signer, puis à joindre au dossier de candidature avec l'ensemble des pièces demandées dans un PDF unique.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE/LA CANDIDAT.E

Prénom : .....

Nom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet / Compte Instagram : .....

Organisme d'affiliation professionnel (ex. Maison des artistes, AGESEA, autres) : .....

.....

N° de Siret : .....

le/la candidat.e s'engage à assurer la disponibilité des œuvres proposées ainsi que le transport de celles-ci jusqu'à la Galerie Mourlot Jeu de Paume située à Marseille.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e .....

.....

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.

Fait à ....., le

Signature du candidat.e

\*L'association pour le Prix Mourlot s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir de ce formulaire, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Les données sont récoltées avec votre consentement explicite dans le cadre d'une mission de service public. Aucun transfert ou cession de vos données à des tiers n'a lieu à l'exception des entreprises de sous-traitances et/ou de prestations de service qui sont passées au crible de la réglementation RGPD. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité à l'ensemble des données vous concernant.